



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P8\_TA(2018)0450**

**Règles en matière d'aides d'État: nouvelles catégories d'aides d'État \***

**Résolution législative du Parlement européen du 14 novembre 2018 sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2015/1588 du Conseil du 13 juillet 2015 sur l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à certaines catégories d'aides d'État horizontales (COM(2018)0398 – C8-0316/2018 – 2018/0222(NLE))**

**(Consultation)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2018)0398),
  - vu l'article 109 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0316/2018),
  - vu l'article 78 quater de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0315/2018),
1. approuve la proposition de la Commission;
  2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
  3. demande au Conseil de le consulter à nouveau s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
  4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.